

que personne dans le service n'est plus estimé que lui par la classe commerciale à Montréal.

M. PENNY : Je désire ajouter que cette réclamation est très juste, et que les services de M. O'Hara devraient être reconnus. Le seul reproche que j'ai à faire, c'est que les amis de l'honorable député de Montréal-centre n'aient pas jugé à propos de régler cette réclamation de M. O'Hara, pendant qu'ils étaient au pouvoir. J'espère que le gouvernement prendra la chose en sérieuse considération et rendra justice à M. O'Hara.

M. MONTAGUE : Dans la liste des nominations au département des Donanes, je m'attendais à trouver le nom de M. Geo.-R. Smith. L'honorable contrôleur voudra-t-il me laisser savoir demain pourquoi ce nom n'apparaît pas ?

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : J'ai expliqué la raison hier en réponse à une interpellation de l'honorable député de Lincoln (M. Gibson).

Ministère de l'Agriculture—premier commis..... \$1,887.50

M. MONTAGUE : Quel est ce premier commis ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE (M. Fisher) : M. Dionne. L'honorable député de Haldimand (M. Montague) se rappelle que lorsqu'il était ministre de l'Agriculture, il avait donné avis à deux employés, un premier commis et un commis de 1ère classe, de leur mise à la retraite. Par suite de cette décision et de certains autres changements, le nombre des employés auxquels il était pourvu dans le budget principal s'est trouvé réduit. Mais l'honorable député a démissionné avant d'avoir mis à exécution ce projet de mise à la retraite. Ayant pris le budget tel que préparé par lui, peut-être sans examen suffisant, je m'aperçois maintenant qu'il n'est pas pourvu au traitement de ces employés, pour l'exercice courant. Je dois ajouter que je n'ai pas encore pu étudier les besoins du ministère suffisamment pour me prononcer sur le cas de ces mises à la retraite, et dire si ces fonctionnaires doivent être maintenus dans leurs fonctions, ou non. Je dois dire aussi qu'ils s'opposent à être mis à la retraite, et qu'ils n'ont ni la limite d'âge, ni la durée de service nécessaires. Alors, j'ai cru nécessaire de m'enquérir de toute l'affaire. En attendant, je demande un crédit suffisant pour les payer pendant l'exercice courant, sans m'engager à employer l'argent, si je constate que ce n'est pas nécessaire.

M. MONTAGUE : Ce que dit l'honorable ministre paraît demander un mot d'explication de ma part. Lorsque je suis entré au ministère de l'Agriculture et que j'ai fait des arrangements en vue de l'efficacité du service, je me proposais de mettre à la retraite M. Dionne, M. Dauray et M. Lévêque. J'ai agi ainsi, parce que je croyais qu'on n'avait pas besoin de leurs services. Je fis préparer un arrêté du conseil et j'avais l'intention de le mettre en vigueur, et lorsque je suis parti pour la mère-patrie, j'espérais que l'ex-ministre des Finances le mettrait en vigueur. Mais les amis de ces gens firent de pressantes instances pour faire reconsidérer leurs cas, et l'ex-ministre des Finances, par sa bonté de cœur, laissa l'affaire en suspens jusqu'à mon retour. Je revins très tard, et les élections eurent lieu peu de temps après, et l'affaire fut laissée de côté. Cependant, ils avaient leurs avis de mise à la re-

M. QUINN.

traite, de sorte qu'ils ne peuvent pas se plaindre sous ce rapport. De plus, ils n'étaient pas du tout nécessaire pour le fonctionnement du ministère. Je sais qu'ils ne voulaient pas être mis à la retraite, mais on leur accorda tout ce que la loi leur accordait, et comme le sait l'honorable monsieur, il est à la discrétion du ministre, avec l'approbation de ses collègues, de mettre à la retraite tout employé qui n'est pas nécessaire, pourvu qu'on lui accorde ce que la loi lui alloue. Je crois que l'honorable ministre ne devrait pas demander les appointements d'une année complète. Il pourrait payer une couple de mois d'appointements et ensuite les mettre à la retraite.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Je crois que l'honorable député ne devrait pas insister sur cette recommandation. Tout en appréciant ses connaissances du département, il pourrait cependant y avoir des circonstances où ses recommandations ne pourraient être mises en vigueur. Nous ne devons pas oublier que tandis que la mise à la retraite de ces gens épargnerait au département les dépenses de leurs appointements, il nous faudrait encore pourvoir aux deux tiers de leurs appointements actuels, ou environ, et les gens mis à la retraite ne feraient plus d'ouvrage du tout ; tandis que maintenant ils font leur ouvrage, et ayant été depuis longtemps au département, je dois admettre qu'ils sont compétents. Si on n'en a pas besoin dans leurs fonctions actuelles, on pourrait les trouver utiles dans d'autres fonctions.

M. MONTAGUE : Lorsque j'ai mis un employé à la retraite soit au département du secrétaire d'Etat, soit au ministère de l'Agriculture, j'ai invariablement aboli la charge. Je crois que nous pourrions demander à l'honorable ministre s'il donne suite à ces mises à la retraite, bien que les appointements soient votés pour l'année, de ne pas faire de nouvelles nominations.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : L'honorable monsieur sait que dans le département, il arrive fréquemment qu'un commis ne fait pas l'ouvrage de sa classe, mais l'ouvrage d'une autre classe. L'ouvrage que fait un commis ne détermine pas sa position dans la classe dans laquelle il peut se trouver.

M. MONTAGUE : Je ne soulève pas cette question du tout. L'honorable ministre demande une année d'appointements pour ces gens, et je lui demande, s'il se propose de les mettre à la retraite, de ne pas faire de nouvelles nominations à leur place.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Je ne peux m'engager à cela, avec ce que je connais du département maintenant, bien que je fusse heureux d'écouter les recommandations de l'honorable député.

M. MONTAGUE : J'attire simplement l'attention sur le fait qu'il y a des raisons pour mettre ces gens à la retraite, parce qu'ils sont absolument inutiles dans le département. Ce que je veux que le ministre dise, c'est que s'il décide qu'ils sont inutiles et les met à la retraite, il ne remplira pas les vacances, bien qu'on lui ait voté une année d'appointements.